

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2018 soit 5,25 € ht la ligne

Les annonces sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale www.actulegales.fr.

Adjudications Immobilières

719616601 - VU

78

Cabinet de M^r Jean-Pierre TOFANI
Avocat à la Cour de VERSAILLES, 6, rue Maurepas
78000 VERSAILLES - Tél. : 01 39 02 31 35
ventes@tofani.net

Vente aux Enchères Publiques
au plus offrant et dernier enchérisseur
et sur surenchère à l'audience du TGI de Versailles
Palais de Justice
5, place André-Mignot et avenue de l'Europe
LE MERCREDI 22 MAI 2019 À 9 H 30
EN UN SEUL LOT

À BAZOCHES-SUR-GUYONNE (78)

Liaudt - Cheval Mort^r
Route de Montfort RD 13 et RD 191

UNE PROPRIÉTÉ BÂTIE, d'une contenance totale de 1 ha 60 a 87 ca, comprenant UNE MAISON PRINCIPALE (surface habitable de 340,34 m²) et UN BÂTIMENT DE BUREAUX (surface habitable de 123,44 m²).

MISE À PRIX : 386 100 EUROS

Le cahier des conditions de vente, comprenant les conditions de vente de l'immeuble peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal de grande instance de VERSAILLES, et au Cabinet de la SCP H & A, Avocat à la Cour de VERSAILLES, 63, boulevard de la Reine, 78000 VERSAILLES, T. 01 39 50 01 85, rédacteur du cahier des conditions de vente et depositaire d'une copie.

7200168901

Maitre Martine ANHALT-HUET

Membre de la SCP H & A - Avocat au Barreau de VERSAILLES
53, boulevard de la Reine - 78000 VERSAILLES - Tél. 01 39 50 01 85

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

Au plus offrant et dernier enchérisseur
à l'expiration du temps réglementaire (90 secondes sans nouvelle enchère)
à SARTROUVILLE (Yvelines) - Résidence de la Croix-du-Buis
22/24, route de Commelles, 1 à 9 et 15 à 21, rue de Picardie

UN APPARTEMENT DE TYPE F4 avec une cave
1, rue de Picardie

LES LIEUX SONT OCCUPÉS.
L'acquéreur devra faire son affaire personnelle de cette occupation.
L'ADJUDICATION AURA LIEU
LE MERCREDI 15 MAI 2019 à 9 H 30
au Palais de Justice de Versailles, 5, place André-Mignot.
Au-delà de cette date tout amateur restant intéressé aura 10 jours
pour porter une surenchère de 10 % du prix affiché.

NOTA : On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de Versailles.
Se munir d'une pièce d'identité pour les personnes physiques, avec le cas échéant justification du régime matrimonial ou du pacte civil de solidarité, et d'un extrait récent du Registre du commerce et des sociétés pour les personnes physiques ou morales s'y trouvant immatriculées.

MISE À PRIX : 80 000 EUROS

Nota : pour enchérir, une consignation préalable est obligatoire, en un chèque de banque devant être libellé à l'ordre de «Bâtonnier séquestre» dont le montant est fixé à 10 % de la mise à prix, soit 8 000 euros, outre une somme pour faire face aux frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'avocat chargé de porter les enchères.
Il peut être pris connaissance, par tout amateur éventuel du cahier des conditions de la vente, qui peut être consulté :
- Au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Versailles, 5, place André-Mignot, Versailles où le cahier des conditions de vente est déposé.
- Au cabinet de la SCP H & A, inscrit au barreau de Versailles Tél. 01 39 50 01 85.

VISITES SUR PLACE LES :
- Vendredi 3 mai 2019 de 14 h 00 à 16 h 00
- Lundi 6 mai 2019 de 10 h 00 à 12 h 00

Par l'étude d'huissier :
SEL A.T.I. TRICOU-IMARO-BENARDET : tél. 01 72 71 53 80.

UNE ADRESSE E.MAIL

pour nous adresser vos annonces légales
plus rapidement

annonces.legales@medialex.fr

7198147901 - AA

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
Préfet des YVELINES
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement
et de l'Énergie d'Ile-de-France
Unité départementale des Yvelines

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation environnementale présentée
par la société EBS LE RELAIS VAL-DE-SEINE
afin d'augmenter la capacité de stockage
de son site de Charteiloup-les-Vignes.
ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 4 mars 2019, une enquête publique d'une durée de 15 jours est organisée du 5 avril 2019 au 19 avril 2019 inclus sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société EBS LE RELAIS VAL-DE-SEINE, afin d'augmenter la capacité de stockage de l'activité de collecte, tri et valorisation de textiles,linge de maison et chaussures située à Charteiloup-les-Vignes 15, rue Parhard-Levasor. A l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale (assortie de prescriptions ou refus).
Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :
- sur internet à l'adresse suivante :
<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l'environnement/Enquetes-2019>
- sur support papier, à la mairie de Charteiloup-les-Vignes, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie au public.
- sur un poste informatique, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France (DRIEE) - unité départementale des Yvelines (35, rue de Noailles à Versailles) aux jours et horaires d'ouverture du service au public.
Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et parqué par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet à la mairie de Charteiloup-les-Vignes. Les observations et propositions écrites sur ce profil peuvent également être adressées par voie postale à la mairie de Charteiloup-les-Vignes, à l'attention du commissaire enquêteur. Elles seront annexées au registre d'enquête.
Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions au commissaire enquêteur du 5 avril 2019 au 19 avril 2019 par courrier électronique à l'adresse suivante :
dreec-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture des Yvelines susmentionné, dans les meilleurs délais.
M. Reinhard FELGENTHEFF, gérant de société industrielle, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Le commissaire enquêteur recevra, à la mairie de Charteiloup-les-Vignes, les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaitent aux dates et horaires suivants :
Le 5 avril 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 Le 10 avril 2019 de 15 h 00 à 18 h 00
Le 19 avril 2019 de 15 h 00 à 18 h 00.
Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées à Mme Céline LOTTARD, Manager GSE, Tél. 01 39 74 85 85.

Le projet et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Charteiloup-les-Vignes, à la DRIEE - UD76 et sur internet à l'adresse susmentionnée pour la consultation du dossier d'enquête, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.
7200301301 - AA

Ville de POISSY

Avis de participation du public par voie électronique
Dossier de réalisation
de la ZAC Ecoles/Ecoquartier Rouget-de-Lisle
comprenant l'étude d'impact actualisée

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Par décision du maire n° 2019/2121, le public est informé qu'en application des Codes de l'urbanisme et de l'environnement, le maire de Poissy soumet aux formalités de la participation du public par voie électronique prévue à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, le projet de dossier de réalisation de la ZAC Ecoles / Ecoquartier Rouget-de-Lisle comprenant notamment l'étude d'impact actualisée, l'avis émis par la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE), le mémoire en réponse à cet avis.

L'Ecoquartier Rouget-de-Lisle est localisé au Nord-Est de Poissy et est délimité au Nord-Ouest, par le tracé du prolongement du boulevard de l'Europe, à l'Est par l'avenue des Ponts (RD30), au Sud-Est par l'avenue Saint-Sébastien, au Sud-Ouest, par les rues des Prés et de la Faisanderie.
Il couvre une périmètre d'environ 10,8 hectares.
Le projet d'aménagement de l'Ecoquartier Rouget-de-Lisle s'inscrit donc dans le processus de requalification du tissu urbain du secteur Saint-Sébastien. Considérant les enjeux (fiches industrielles, pollutions), l'ampleur (2000 logements) et la nature du programme d'aménagement, la collectivité a décidé d'un portage et d'une maîtrise publique de l'opération et de sa mise en oeuvre par la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), le 20 décembre 2013.

Ce projet ayant donné lieu à une évaluation environnementale, il fait l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.
Le dossier mis à la disposition du public comprendra notamment le projet de dossier de réalisation de la ZAC Ecoles / Ecoquartier Rouget-de-Lisle avec notamment l'étude d'impact actualisée, l'avis émis par la MRAE, le mémoire en réponse à cet avis.

La participation du public se déroulera par voie électronique à partir de la page internet <https://www.villepoissy.fr/index.php/votre-mairie/grandsprojets/ecoquartier-rouget-de-lisle.html>, pendant une période de 30 jours échelonnées du jeudi 25 avril 2019 au vendredi 24 mai 2019 inclus. Les observations et propositions du public, déposées par voie électronique, devront parvenir à l'adresse participationurbanisme@ville-poissy.fr du 25 avril 2019 au 24 mai 2019 à 17 h 30. Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra pas être pris en considération.

Des observations et propositions pourront également être adressées par courrier à M. le maire, direction de l'urbanisme et de la Stratégie Foncière, hôtel de ville, place de la République, 78300 Poissy.

Le dossier pourra être mis à disposition sur support papier à la Direction de l'Urbanisme et de la Stratégie Foncière, 112 ter, rue du Général-de-Gaule, 78300 Poissy aux jours et heures habituels d'ouverture du service, soit :
- Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés.

Des informations sur le projet et sur la procédure de participation par voie électronique peuvent être demandées auprès de la Direction de l'Urbanisme et de la Stratégie Foncière, Ville de Poissy, 01 39 22 55 91 urbanisme@ville-poissy.fr

A l'issue de la participation, un rapport de synthèse de l'ensemble des observations et propositions ainsi que celles dont il aura été tenu compte seront à disposition du public sur la page internet du site <https://www.villepoissy.fr/index.php/votre-mairie/grandsprojets/ecoquartier-rouget-de-lisle.html>, pour une durée de 3 mois.
Au terme de cette consultation du public par voie électronique, le conseil municipal de Poissy pourra approuver le dossier de réalisation de la ZAC Ecoles / Ecoquartier Rouget-de-Lisle et le programme des équipements publics (PEP).

7198770201 - AA

PREFECTURE DES YVELINES

Direction de la réglementation et des élections
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques
Construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Triel-sur-Seine
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique, au titre du Code de l'environnement, préalable à la délivrance du permis de construire n° PC 078 624 18 20050 concernant la construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Triel-sur-Seine.
Durée de l'enquête : 33 jours, du vendredi 5 avril 2019 à 9 h 00 au mardi 7 mai 2019 à 17 h 00 inclus.

Sur décision motivée du commissaire enquêteur, cette enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 15 jours.
Le commissaire enquêteur : M. Pierre BARBER, consultant en énergie, environnement et déchets, en retraite.

Lieu de l'enquête :
Un dossier comprenant d'une part le dossier d'enquête composé notamment d'une étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et d'autre part, du registre d'enquête à feuillet non mobiles destiné à recevoir les observations, seront mis à la disposition du public à la mairie de Triel-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
Le dossier sera consultable sur un poste informatique situé à la préfecture des Yvelines - Direction de la réglementation et des élections - 1, avenue de l'Europe à Versailles.

Il pourra également être consulté sur le site internet suivant : <http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>
Pendant la durée de l'enquête, toutes observations, propositions et contre-propositions du public, pourront être soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Triel-sur-Seine, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, soit adressées par écrit au commissaire enquêteur, domicile pour cette enquête à la mairie de Triel-sur-Seine, désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre.
Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions :
- à l'adresse électronique dédiée à l'enquête : pref-dre-voltaique@yvelines.gouv.fr
Ces observations, propositions et contre-propositions seront consultables par le public sur le site de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetespubliques/Urbanisme-Amenagement> pendant toute la durée de l'enquête.

Une version imprimée de toutes ces observations sera également mise à disposition du public au siège de l'enquête en mairie de Triel-sur-Seine.
Périaménages :
Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaitent, aux jours et heures suivants :

- le vendredi 5 avril 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 10 avril 2019 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le jeudi 18 avril 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 27 avril 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mardi 7 mai 2019 de 14 h 00 à 17 h 00.

La société URBA 234 est porteur du projet.

Toutes informations sur le projet et sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de : Mathieu ACCADELÉD - accadeled.mathieu@urbasolar.com
Les demandes formulées par le public et les réponses apportées par le maître d'ouvrage seront transmises sans délai au commissaire enquêteur.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye, à la mairie de Triel-sur-Seine aux heures normales d'ouverture des Bureaux/Enquêtes Publiques/Urbanisme-Amenagement.
Le permis de construire sera délivré par le Préfet des Yvelines.

ENFIN UN SITE UNIQUE
POUR VOS NOUVEAUX
MARCHÉS PUBLICS...

FACILE
PERTINENT
PROCHE



Votre prochain marché est là

FACILE ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS
PERTINENT SÉLECTION DE TRAVAUX CONCERNANT LES MARCHÉS PUBLICS
PROCHE ÉQUIPEMENT DÉDIÉ À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFÉRENCE